



Communiqué de presse

Le 29 novembre 2022,

La CAPEB du Morbihan renforce son dispositif pour mieux accompagner les entreprises du bâtiment

Malgré des carnets de commandes très remplis et des incitations fortes de la part des pouvoirs publics pour la rénovation énergétique, les entreprises du bâtiment sont plus que jamais dans une véritable incertitude économique.

Les nuages s'amoncellent : les hausses des prix des matériaux se poursuivent, le pouvoir d'achat des ménages est atteint par l'inflation, certains marchés ralentissent (celui du neuf, par exemple), les devis sont refusés plus que d'ordinaire, la très forte concurrence sur le marché de l'emploi conduit à des hausses élevées de salaires, etc. Dans ce contexte, les trésoreries et les marges de beaucoup d'entreprises se dégradent. Il leur est par exemple de plus en plus impossible de répercuter aux particuliers l'intégralité de la hausse des prix des matériaux qu'elles subissent. Et la fatigue nerveuse des dirigeants conduit parfois à de véritables détresses psychologiques (dont on parle peu).

Fragilisées voire vulnérables, les entreprises du bâtiment ne doivent surtout pas rester seules ! Qu'elles soient affiliées à une organisation professionnelle ou pas, elles doivent pouvoir compter sur le soutien de leurs pairs. Les aides publiques sont présentes (mais pas pour toutes !) et bien d'autres actions peuvent être mises en place si les demandes sont formulées suffisamment tôt. Il est en effet possible de protéger la trésorerie des entreprises et donc de permettre à ces dernières de traverser des eaux très troublées.

Et pourtant, alors que l'accompagnement est plus que jamais nécessaire, un très grand nombre d'entreprises (indépendants, TPE ou PME) attendent le dernier moment pour appeler à l'aide. Il est alors parfois bien trop tard ! Étaler des cotisations ou solliciter l'appui du tribunal de commerce ne peut se faire qu'à un certain moment. Passé ce dernier, c'est impossible.



C'est donc pour éviter les liquidations judiciaires, les faillites et tout autre abattement psychologique, que la CAPEB du Morbihan renforce son offre d'accompagnement, de conseil et de mise en relations. Toutes les entreprises du bâtiment peuvent nous contacter, qu'elles soient adhérentes ou pas à l'organisation professionnelle, et évidemment en toute confidentialité. C'est en effet un tissu économique qu'il convient aujourd'hui de protéger : nous sommes tous dépendants les uns des autres. Une entreprise ou un indépendant en difficulté (ou qui tombe) génère forcément des conséquences sur d'autres entreprises ou d'autres indépendants. Nous devons éviter cet effet boule de neige ! La CAPEB du Morbihan, 1er réseau des entreprises du bâtiment dans le département et en Bretagne, met ainsi tout en œuvre pour protéger, accompagner et conseiller les entreprises qui en ont besoin.

Oublions notre réticence à solliciter de l'aide ! Dépassons notre pudeur ! N'hésitons pas à tendre la main : la CAPEB du Morbihan ne veut laisser personne au bord du chemin !

Contactez-nous au 02 97 63 05 63 ou capeb56@capeb56.fr

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment, est une organisation patronale dans le secteur du bâtiment. Elle regroupe 59.000 entreprises en France. Dans le Morbihan, la CAPEB est la 1^{ère} organisation professionnelle du secteur et représente 1.400 entreprises et plusieurs milliers de salariés.

Contacts presse Justine Faureau-Tillier - Communication, événements – 06 85 38 81 66
Ludovic Espitalier-Noël – Secrétaire général – 07 88 29 44 07

